



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

cancers pédiatriques

Question au Gouvernement n° 1258

Texte de la question

## CANCERS PÉDIATRIQUES

**M. le président.** La parole est à Mme Béatrice Descamps, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

**Mme Béatrice Descamps.** Notre groupe souhaite bien sûr témoigner son soutien au département de l'Aude, qui traverse un véritable drame. Nous honorons l'élan de solidarité, et nous espérons que tous ses habitants et élus obtiendront les aides financières nécessaires afin de pouvoir se reconstruire rapidement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.)*

Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Francis Vercamer, s'adresse à Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.

C'est avec tristesse et désarroi que j'ai appris dans ma région, la semaine dernière, le décès de la petite Augustine, atteinte d'un cancer. Augustine avait quatre ans.

Comme Augustine, Eva ou Mathis, chaque année, environ 2 550 nouveaux cas de leucémies, de tumeurs cérébrales ou de lymphomes sont diagnostiqués chez les enfants. Ils constituent la première cause de mortalité par maladie entre zéro et dix-huit ans.

La survie des enfants et adolescents, atteints de ces cancers, s'est améliorée de manière significative jusque dans les années 1980, mais 500 enfants et adolescents décèdent encore d'un cancer ou d'une leucémie chaque année, soit l'équivalent de vingt classes d'école.

Le développement de médicaments spécifiques pour l'enfant doit être une priorité. À ce jour, les financements publics alloués à la recherche en oncologie pédiatrique ne représentent que 3 % des budgets annuels consacrés aux travaux sur le cancer. Ce budget reste trop insuffisant pour permettre à de nouvelles équipes de développer des programmes innovants. *(Mme Valérie Rabault applaudit.)*

Si les associations de parents soutiennent de leur mieux les projets de recherche, elles ne peuvent se substituer à l'État. Madame la ministre, pouvez-vous m'indiquer ce que vous comptez entreprendre concrètement et financièrement pour faire du cancer pédiatrique un objectif majeur de la recherche ? *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

**Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.** Merci, madame la députée, de nous obliger à parler de cette épreuve absolument dramatique qu'est l'annonce d'un diagnostic de cancer chez un enfant ou un

adolescent. Pour avoir malheureusement eu à faire cette annonce des centaines de fois dans ma vie – vous le savez, mon métier me mettait dans cette situation –, j'ai décidé, lorsque je suis devenue présidente de l'Institut national du cancer – l'INCA –, de faire des cancers pédiatriques la priorité du troisième plan cancer 2014-2019.

Nous avons réfléchi, avec mes équipes, à tout ce qui pouvait être fait pour améliorer le diagnostic et son annonce, la prise en charge, l'accès aux médicaments innovants, l'accès à la recherche, la qualité de vie, l'accès à la scolarité, et le droit à l'oubli qui a été inscrit dans la loi, ce que j'ai obtenu après des batailles considérables contre les assureurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM, et UDI-Agir.*) Je ne peux donc que souscrire à votre demande.

Aujourd'hui, la recherche sur les cancers pédiatriques fait l'objet d'une attention toute particulière. Dans le plan cancer, nous avons décidé de créer des lieux de recherche dédiés à l'accès aux médicaments innovants pour les enfants atteints d'un cancer. Nous les avons appelés centres labellisés INCA de recherche pédiatrique. Ils bénéficient d'un financement de 2,4 millions d'euros. Je les ai labellisés lorsque j'étais à l'INCA.

Nous avons créé un projet de recherche, appelé « accès pédiatrique », qui est désormais étendu à l'ensemble de l'Europe. Il a bénéficié en France d'un financement d'État de 2 millions d'euros, et il bénéficie maintenant de financements européens. Il permet à tous les enfants d'accéder à des médicaments innovants jusqu'alors réservés à l'adulte.

Nous avons aussi monté un programme d'actions intégrées de recherche, dit programme PAIR, mêlant les sciences humaines et sociales pour l'amélioration de la qualité de vie. Il bénéficie de 5 millions d'euros.

L'accent est mis sur la recherche. Il est important de mieux informer le Parlement, et je prends aujourd'hui l'engagement de revenir vers vous pour présenter les financements réellement alloués à cette recherche pédiatrique française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM, et UDI-Agir*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Béatrice Descamps](#)

**Circonscription :** Nord (21<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1258

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 octobre 2018](#)